

Règlement intérieur

Championnat du Pas-de-Calais des moins de 1800

Article 1 : Organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs du Pas-de-Calais (CDJE62) organise les différentes rondes du Championnat du Pas-de-Calais des moins de 1800 et prend en charge les frais d'organisation.

Le championnat se joue sur 4 demi-journées (article 5) en 8 rondes de 50 min + 10 s/coup. Chaque tournoi sur une demi-journée sera considéré comme un tournoi indépendant au regard de la FIDE.

Le CDJE du Pas-de-Calais se chargera de l'homologation de chacun des 4 tournois et paiera les droits à la FFE.

Pour chaque demi-journée, le club qui organise le tournoi en 2 rondes doit fournir un arbitre et **prévoir un joueur qui pourra compléter les inscrits pour avoir un nombre pair de joueuses/joueurs.**

À la fin de la journée, l'arbitre transmettra les résultats au responsable de la compétition et à la présidente du CDJE62.

Article 2 : Règles du jeu et Appariements

Les appariements informatisés, programme PAPI 3.3.8 se font au Système Suisse intégral et en cumulant les résultats des tournois précédents. La boule PAPI sera transférée entre les arbitres (s'ils sont différents lors des 4 demi-journées) pour l'utiliser tout au long du championnat pour pouvoir faire un classement au fur et à mesure puis finir par le classement général lors de la dernière ronde.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023.

Une partie gagnée est comptée 1 point, une partie nulle est comptée 0,5 point et une partie perdue sur l'échiquier est comptée 0.

Un joueur/une joueuse présent.e à une ronde et absent.e à la suivante ne sera pas apparié.e. Son nombre total de point n'évoluera donc pas pour cette ronde, il/elle pourra à nouveau participer aux demi-journées suivantes.

Article 3 : Cadence

Le Championnat se joue en 8 rondes de 50 min + 10 s/coup sur 4 demi-journées soit 2 rondes par demi-journées.

Article 4 : Inscription

Pas de droits d'inscription.

Il faut éviter au maximum les inscriptions sur place pour une question d'organisation. Les éventuelles inscriptions tardives pourront être appariées à la ronde 2 de la demi-journée.

Le championnat est réservé aux joueurs licenciés A dans le Pas-de-Calais pour la saison en cours.

Pour participer, un joueur doit avoir un ELO inférieur à 1800.

Si un joueur a déjà fait au moins une ronde de la saison en cours et que son ELO dépasse les 1800, il peut continuer à faire le championnat.

Si un nouveau club se crée durant la saison, les joueuses et joueurs de celui-ci ayant un ELO inférieur à 1800 peuvent rejoindre le championnat en cours de saison.

Pour démarrer à l'heure, la liste des participant.e.s éventuel.les avec numéros de licence doit être envoyé à Jean Jossien

Article 5 : Dates et horaires des rencontres, pour la saison 2026-2027

La 1ère ronde débute à 14h00, les samedis après-midi selon le calendrier suivant :

- **Samedi 10 octobre 2026**
- **Samedi 14 novembre 2026**
- **Samedi 06 février 2027**
- **Samedi 15 mai 2027 puis remise des prix au classement général**

Article 6 : Classement à l'issue de chaque rencontre. Classement général et Prix.

Le classement final général est établi à l'issue de la dernière ronde (ronde 8).

Le système de départage des ex-æquo est dans l'ordre **le buchholz tronqué puis la performance**.

Coupes et/ou diplômes et/ou médailles seront remis lors de la dernière ronde.

Si un club n'est pas représenté lors de ce rassemblement, il fera le nécessaire pour récupérer les récompenses des enfants. Le classement final de chaque rencontre est établi suivant le nombre de points de parties.

Article 7 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par un Arbitre Fédéral Club minimum.

Le club qui accueille veille à la disponibilité du matériel nécessaire et peut, le cas échéant, solliciter le CDJE62 ou un autre club participant.

Article 8 : Comportements des joueurs

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs).

Les analyses et blitz sont interdits dans l'aire de jeu.

Les téléphones portables et tout appareil électronique doivent être éteints et rangés dans un sac ou confiés à une tierce personne. Il est interdit de se déplacer avec un tel appareil sur soi. Il faut aussi éviter toute lecture ou discussion qui pourraient prêter à suspicion.

Les parents et accompagnateurs sont invités à respecter les joueurs et la compétition et s'interdisent d'intervenir de quelque façon. L'accès à la zone de jeu n'est autorisé qu'aux joueurs, arbitres, organisateurs et personnes officielles.

Article 10 : Commission d'Appel

En cas de réclamation, le joueur préviendra oralement l'arbitre principal avant la fin de la partie. Le joueur appliquera les décisions de l'arbitre et mettra par écrit ses réclamations avant le début de la ronde suivante. L'arbitre transmettra la réclamation à la Commission d'Appels Sportifs de la Ligue Hauts-de-France des Échecs.

Article 11 :

L'inscription au 'Championnat du Pas-de-Calais des moins de 1800' implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal.e

L'organisateur

Fouzia Tahar-Chaouch,
Présidente du CDJE62